

COMMUNIQUÉ

Fonds d'aide au rayonnement des régions

Les préfets de la Montérégie interpellent le gouvernement du Québec

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 8 décembre 2016 - Les préfets de la Montérégie, plus grande région administrative du Québec, demandent au gouvernement du Québec de confier aux MRC la gestion du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) selon le principe de la responsabilité accrue des élus inscrit dans le projet de loi 122 déposé le 6 décembre 2016 à l'Assemblée nationale, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Le FARR, institué lors du dépôt du projet de loi 122, sera financé, à terme, à la hauteur de 100 M\$ annuellement.

Pour les préfets de la Montérégie, cette nouvelle enveloppe doit être déployée selon les priorités locales et régionales et seules les MRC, palier de gouvernance reconnu, sont capables de regrouper les différents partenaires composant les collectivités dans une démarche commune de développement. Les MRC sont à l'affut des besoins, elles sont dotées des structures administratives nécessaires pour gérer les fonds, le gouvernement leur ayant d'ailleurs confié la gestion du nouveau Fonds de développement des territoires (FDT) l'an dernier. Lorsque la réalisation d'un projet nécessite une intervention sur le territoire d'une région, les MRC sont également les mieux habilitées pour effectuer des choix respectant à la fois la volonté des collectivités et des intervenants régionaux, et ce dans le respect des règles gouvernementales.

À cet effet, ils ont adopté une résolution, qui partage la position maintes fois réitérée par le gouvernement, à savoir qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles structures ou processus complexes. La MRC est le palier reconnu, il doit pouvoir agir.

« Le premier ministre, M. Philippe Couillard, a déclaré que les MRC sont le bon niveau pour le développement régional et cette orientation doit se refléter dans toutes les décisions gouvernementales, surtout en matière de développement économique », a déclaré M. Paul Viau, président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie et préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville. « Or, l'absence de modalités claires quant à la gestion du nouveau fonds suscite des questionnements légitimes et les élus interpellent le gouvernement et les députés de l'Assemblée nationale à clarifier cette question le plus rapidement possible », a ajouté M. Viau.

« Comme préfets de la Montérégie, nous demandons au gouvernement du Québec d'agir pour le bien des régions et de rendre ces fonds disponibles rapidement. Nous demandons que le gouvernement suive la voie qu'il a lui-même tracée, que ces sommes, dédiées au développement régional, transigent par le Fonds de développement des territoires (FDT) et soient administrées par nos MRC selon les besoins de nos concitoyens » affirment ensemble les 14 préfets et un élu de l'agglomération de Longueuil réunis afin de faire résonner la voix de la Montérégie jusqu'à Québec.

Source :

Table de concertation des préfets de la Montérégie

Renseignements :

Julie Cassab

Conseillère en communication

MRC de Vaudreuil-Soulanges

450 455-5753, poste 2227

jcassab@mrcvs.ca

Josée-Ann Bergeron

Coordonnatrice aux communications

MRC Pierre-de-Saurel

450 743-2703, poste 227

jabergeron@pierredesaurel.com